VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026
Procès-verbal

VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

L'an 2026, le vendredi 27 mars, à 19h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 24 mars 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Doyen d'âge de l'Assemblée puis de M. Stéphane MAZARS élu Maire de Rodez.

Conseillers présents (35)
Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.
Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian

Secrétaire de séance : FILOE Ewan

Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres en exercice assistent à la séance du Conseil municipal. En l'espèce, les 35 conseillers municipaux étant présents, l'assemblée délibérante peut délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Rapporteur	Intitulé de la note
Le Doyen d'âge de l'Assemblée délibérante	Installation du nouveau Conseil municipal
Le Doyen d'âge de l'Assemblée délibérante	Election du Maire
Monsieur Le Maire	Adjoints au Maire : fixation du nombre de postes
Monsieur Le Maire	Adjoints au Maire : élection
Monsieur le Maire	Charte de l'élu local Articles L. 1111-13 et L1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales - Lecture et remise

Christian TEYSSEDRE : Bonjour à toutes et à tous, nous allons commencer puisque tous les élus ont déjà émargé depuis une bonne demi-heure. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à tous les membres du public qui assistent à ce premier conseil municipal que j'ai convoqué, bien entendu, en tant que maire sortant. Nous devons tout d'abord constater les résultats de l'élection municipale. La liste « Rodez pour la vie, en partage ! » conduite par Monsieur Stéphane Mazars a obtenu 4 547 voix, soit 26 élus (je ne détaille pas le mode de calcul qui se fait à la proportionnelle et à la plus forte moyenne). La liste « Tous Ruthénois » que je conduisais, 3 635 voix, cela fait sept élus. Et la liste Rodez Citoyen conduite par Monsieur Florian MONTEILLET a fait 1 075 voix et deux élus souriants. Voilà donc je vais officiellement faire l'appel, même si vous avez tous émargé.

« appel nominal des élus »

DELIBERATION N°2026-001 – DELIBERATION N°2026-001 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Election municipale du 22 mars 2026

Vu la feuille de proclamation annexée au procès-verbal du recensement général des votes de l'élection municipale du 22 mars 2026 à Rodez ;

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026
Procès-verbal

Considérant ce qui suit :

Le Doyen d'âge de l'Assemblée délibérante :

- Ouvre la séance ;
- Donne lecture des résultats de l'élection du 22 mars 2026 constatés par la feuille de proclamation annexée au procès-verbal du recensement général des votes de l'élection municipale ;
- Procède à l'appel nominal des conseillers municipaux élus dans l'ordre des listes et en fonction des suffrages obtenus ;
- Déclare formellement l'installation des conseillers municipaux élus dans leur fonction.

Liste « Rodez pour la Vie en Partage » - Stéphane MAZARS	4547 Voix soit 26 élus
Liste « Tous Ruthénois » - Christian TEYSSEDRE	3635 Voix soit 7 élus
Liste « Rodez Citoyen » - Florian MONTEILLET	1075 Voix soit 2 élus

1	MAZARS Stéphane	conseiller communautaire
2	VIDAL Sarah	conseiller communautaire
3	BESSIERE Pierre	conseiller communautaire
4	PEYROUTY Elodie	conseiller communautaire
5	NICOLAS Olivier	conseiller communautaire
6	SOUCHARD Karine	conseiller communautaire
7	RAYNAL Fabrice	conseiller communautaire
8	CHAPELLE Pascale	conseiller communautaire
9	DESTREBECQ Clovis	conseiller communautaire
10	GUY Carine	conseiller communautaire
11	JULIEN Serge	conseiller communautaire
12	CAYLA Florence	conseiller communautaire
13	LIRAUD Emmanuel	conseiller communautaire
14	MIQUEL Elodie	conseiller communautaire
15	RAMONDENC Brice	conseiller communautaire
16	VALADIER Agnès	conseiller communautaire
17	COSSON Jean-Michel	
18	FERNANDEZ Edwige	
19	FILOE Ewan	
20	VEZY Camille	
21	SMIRNOFF Pierre	
22	LUCAS Sophie	
23	AUSTRUY Fabien	
24	DROMER Eugénie	
25	CABROLIER Kévin	
26	ROUMEGOUS Virginie	
27	TEYSSEDRE Christian	conseiller communautaire
28	RENIER Laura	conseiller communautaire
29	CORTESE Franck	conseiller communautaire
30	BULTEL-HERMENT Monique	conseiller communautaire
32	MISTRETTA Carole	
33	LAURAS Christophe	
31	AUGUY-PERIE Nathalie	
34	MONTEILLET Florian	conseiller communautaire
35	BONVALET-YOUNES Sarah	

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 35 voix, prend acte de ces communications.

Dans le respect de la tradition, Monsieur Christian TEYSSEDRE prononce son discours :

Au titre de la loi, je vous déclare officiellement installés dans vos fonctions de conseillers municipaux. Dans le cadre de la loi, le Maire sortant fait un discours, c'est toujours comme ça, dans toutes les collectivités de France. Je veux dire quelques mots, pas longs, parce que nous avons eu des discours très longs dans les années passées, je ferai le plus court possible. Je voudrais rappeler le travail que nous avons fait depuis 2008. Nous nous étions fixés plusieurs objectifs, à l'époque c'était une bonne cinquantaine, avec quatre priorités que je rappelle : construire les équipements structurants qui manquaient à notre ville, baisser la fiscalité, puisqu'on était en 2008 la ville moyenne d'Occitanie la plus imposée, aujourd'hui nous sommes, vous le savez aussi bien que moi, la ville moyenne la moins imposée. Nous nous étions également fixés comme objectif de reprendre le stationnement en régie directe, vous vous rappelez tous que le stationnement était concédé et on voulait agir pour faire baisser le taux de chômage qui était bien plus élevé qu'aujourd'hui. Pour cela, vous le savez, nous avons, avec mon collègue Jean-Philippe SADOUL qui était vice-président de l'agglomération en charge de l'économie, beaucoup investi dans les zones d'activité. Cela a permis, vous le savez aussi bien que moi, d'installer 157 entreprises créées ou consolidées, et créer 1800 emplois, ce qui fait qu'aujourd'hui sur le bassin de l'emploi de Rodez, nous avons un taux de chômage autour de 4,4 - 4,5 %, je n'ai pas les derniers chiffres. En comparaison avec le niveau national, on peut dire que nous avons un taux de chômage qui est bas. Donc les grands objectifs que nous nous étions fixés il y a 18 ans ont été tous tenus, je dirais tous tenus intégralement. Alors, dire que tout est parfait, ce n'est pas vrai, il n'y a pas de parfait dans ce monde, mais nous sommes fiers et je voudrais passer deux messages. D'abord un message en direction de tous les élus qui ont travaillé avec nous depuis 18 ans, durant le premier mandat, le deuxième mandat, le troisième mandat. Chaque mandat a connu ses problèmes et je crois que dans toutes les collectivités il y a des problèmes relationnels et je dirais que cela fait partie de la vie courante. Mais globalement tout le monde a travaillé à la réussite de cette ville que nous avons dynamisée, embellie, et qui vaut aujourd'hui d'être classée cinquième au niveau national sur 35 000 communes. Nous pouvons être très fiers tous collectivement de ce résultat. Le deuxième message que je voudrais adresser à tout le monde ici, c'est dire à quel point nous sommes, les élus sortants, très reconnaissants envers l'ensemble du personnel de la ville. Je voudrais le dire d'une manière solennelle. Quand nous sommes arrivés aux responsabilités en 2008, le premier jour, je me rappelle c'était un vendredi comme aujourd'hui. Je rentre comme l'a fait Stéphane MAZARS tout à l'heure, et je rencontre le Directeur Général, la Directrice Générale Adjointe. Je vais rencontrer le directeur général de l'époque, Monsieur CHINCHOLLE, qui me dit « je suis à votre disposition, si vous voulez changer de directeur général il n'y a pas de problème, je ne ferai aucun obstacle ». Je réponds immédiatement : « Monsieur CHINCHOLLE, pas question, moi je souhaite que vous restiez dans vos fonctions ». D'ailleurs, il avait fait plus de 20 ans avec mon prédécesseur Marc CENSI, je l'ai gardé, il a fait cinq ans avec nous, il est parti à la retraite et cela s'est très bien passé. Il n'y a eu aucun problème entre la passation de pouvoir et la direction de l'époque. A l'époque il y avait un cabinet et j'avais même proposé à tous les membres du cabinet de rester avec nous, puisque nous n'étions pas expérimentés comme nous le sommes aujourd'hui. Même si vous avez fait des années dans l'opposition, il faut être aux responsabilités pour bien connaître l'environnement. Donc j'avais proposé aux membres du cabinet de l'époque de rester, certains n'ont pas voulu, d'autres sont partis à l'agglomération, d'autres aux services techniques, d'autres aux Musées etc... Mais personne n'a été « éjecté ». Je dis cela parce que j'ai entendu des choses qui ne m'ont pas fait plaisir pendant toute la campagne électorale. Je rappelle qu'il n'y a pas eu une seule heure de grève à la Ville de Rodez en 18 ans. Cela à l'air de gêner plusieurs personnes qu'il n'y ait pas eu une heure de grève et je souhaite qu'il en soit ainsi dans les années qui viennent. Il n'y a pas beaucoup de collectivités de la taille de Rodez où vous passez 18 ans aux responsabilités, avec tous les problèmes que vous rencontrez au quotidien, sans une seule heure de grève. J'en suis particulièrement fier parce que pour faire avancer la ville ce n'était pas aussi simple que cela. 2008, c'est la crise financière quand nous arrivons, la crise des subprimes, la crise des Etats-Unis qui s'était propagée dans le monde entier et l'Etat a commencé à se désengager dès 2008 pour faire en sorte de récupérer les dividendes de ce qu'avait mis le Président Nicolas Sarkozy dans l'économie pour soutenir l'activité, ce qui était tout à fait normal. Il a été cherché 700 M€ pour colmater l'économie, pour garder la croissance et donc de l'emploi. Je pense que n'importe quel président de la République aurait fait pareil. Sauf que pour nous, cela a été le commencement de la baisse des dotations de l'état aux collectivités et notamment aux communes. Et en même temps pour compenser tout cela il y a eu une augmentation assez importante de 2008 jusqu'à aujourd'hui, des cotisations que l'on verse, des impôts, des taxes et tout ce que vous savez aussi bien que moi qui fait qu'une majorité de français ont aujourd'hui des problèmes de pouvoir d'achat. Donc nous étions dans ce contexte où en plus, la ville de Rodez n'avait pas de trésorerie et une dette qui était de 23M€ ce qui n'est pas énorme pour l'époque, mais il y avait une dette de 23 M€ et quand j'ai pris l'agglomération c'était une dette de 72 M€. Voilà pour le contexte. Or ce n'est pas avec une marge nette de 2,5M€ que vous pouvez financer les équipements structurants qu'on a fait qui représentent plusieurs centaines de millions d'€. Donc il a fallu trouver une méthode de travail comme chaque équipe. Je pense que l'équipe qui va s'inscrire dans quelques minutes dans la nouvelle étape de la ville de Rodez, devra avoir une méthode de travail. En tous cas ils n'auront pas les mêmes soucis que nous, puisqu'aujourd'hui la marge nette de la ville est quatre fois supérieure à celle de 2008, et nous bénéficions d'une trésorerie particulièrement confortable qui permet de porter des projets au bénéfice de l'ensemble des Ruthénoises et des Ruthénois mais aussi pour dynamiser la ville. Je le dis parce que c'est très important. La politique que j'ai choisie avec l'équipe de 2008 avec Jean DELPUECH aux finances, a été de mener une politique de désinflation compétitive de manière à améliorer le coefficient de marge et pouvoir investir massivement. Il n'y a pas de réussite économique sans investissement massif dans l'économie.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026
Procès-verbal

Nous avons prouvé pendant 18 ans que ce système avait fonctionné et ce n'est pas pour rien que nous sommes montés dans tous les classements. Vous verrez dans deux mois, quand l'Etat va publier le niveau des investissements des communes à fin 2025, que Rodez sera dans le peloton de tête des investissements. Alors, entendre pendant toute la campagne que Rodez n'investit pas, alors que nous allons être classé dans les tout premiers, peut-être même premier en investissement en euro habitant… Vous auriez été à ma place, entendre cela tous les matins, ce n'est pas très agréable, ce n'est pas très juste, ce n'est pas très sincère. Moi je souhaite, et je le dis du fond de cœur, que les gens qui vont nous succéder aient les mêmes chiffres que nous. Nous affichons ces chiffres aujourd'hui parce que c'est ce qui permettra de maintenir, d'abord la capacité d'auto-financement et surtout les emplois dans les zones d'activités. Je tenais à le dire. S'agissant des équipements structurants, rien n'a été facile pour les construire. Par le musée Soulages nous avons eu affaire à énormément de problèmes quand nous l'avons construit, mais nous les avons réglés, et sans réemprunter. Quand nous avons construit le Multiplex cinéma, la salle des fêtes et le parking du Foirail, rappelez-vous à l'époque de la faillite d'une entreprise de gros œuvre qui a augmenté les coûts de production de deux et demi, sans compter les retards et donc les pénalités que nous avons dû régler. Donc rien n'est jamais facile… Tout est question d'assumer l'ensemble de ses responsabilités. Quand nous avons construit le stade Paul-Lignon, nous avons aussi eu des difficultés, les difficultés vous les connaissez, on était en plein Covid, avec la crise sur la métallurgie où le prix des poutres métalliques avait explosé sur le marché mondial. Donc tout cela, c'était des difficultés. Nous avons toujours assumé nos responsabilités et nous n'avons pas augmenté les impôts. Nous les avons baissés malgré les coûts plus élevés. Quand nous avons acheté les Haras, ce qui a valu une scission de la majorité, il y a eu neuf assignations contre la ville que nous avons toutes gagnées. Cela n'a pas été simple juridiquement, mais nous avons gagné. Quand nous avons voulu construire les Halles, cela n'a pas été simple non plus de trouver un emplacement dans Rodez en centre-ville. Il a fallu indemniser le restaurant à cet endroit-là etc. Cela a été dur de porter cet équipement, rien n'est facile, les coûts ont été élevés, parce que pour construire sur un parking il faut solidifier les choses, etc. Quant à Carrefour Contact, je voudrais rassurer, parce que j'ai lu pendant toute la campagne des contre-vérités manifestes concernant Carrefour Contact. Je le dis aujourd'hui, la ville a eu cinq assignations, toutes les cinq ont été réglées. Il y a eu une plainte au pénal, elle a été classée sans suite. Aujourd'hui il n'y a plus aucune plainte contre la ville de Rodez dans le domaine pénal. Donc, je veux bien que pendant la campagne électorale l'on dise que l'on s'inquiète quand on arrivera aux responsabilités de ce qui est caché « derrière les fagots », je vous le dis, il y a zéro plainte au pénal et toutes les assignations qu'il y avait sur les Haras ou sur d'autres domaines aujourd'hui sont tombées. D'ailleurs, contrairement à ce que j'ai entendu sur Totem avant-hier, il n'y a aucun risque puisque le tribunal et le mandataire liquidateur ont liquidé l'entreprise qui était à l'intérieur de Carrefour Contact. L'entreprise étant liquidée il n'y a aucun risque financier pour la ville de Rodez. Moi je veux bien qu'on s'étende dans la presse en faisant croire que l'on s'inquiète, mais il n'y a pas à s'inquiéter puisque l'entreprise n'existe plus. En plus, nous avons comme avocat le bâtonnier des avocats. Quand on arrive aux responsabilités, l'important c'est d'avoir des engagements, l'important devant les électeurs qui vous ont fait confiance c'est de tenir les engagements que l'on a pris au bénéfice de la ville de Rodez et des Ruthénois et de la dynamique et de l'attractivité de la ville. Pour conclure, je tiens à remercier du fond du cœur tous les salariés de la ville de Rodez qui nous ont permis de placer la barre à ce niveau-là. C'est très important aujourd'hui parce que c'est un combat commun que l'on mène tous les jours devant les difficultés qui sont posées. Quand vous êtes Maire, quand vous êtes Directeur Général, quand vous êtes Adjoint, quand vous êtes salarié, rien n'est simple pour sortir le meilleur service public plus proche de chacun. Je finirai ce mandat en félicitant du fond du cœur l'ensemble des salariés qui ont travaillé pour nous et nous allons passer à l'élection du Maire.

DELIBERATION N°2026-002 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Election du Maire

Vu les articles L2122-1 et L.2122-4, L2122-5 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au mode de scrutin de l'élection du Maire ;
Vu l'article R2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publication de l'élection du Maire par voie d'affichage dans les 24 heures suivant ladite élection ;
Vu l'article D2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au délai de recours contre l'élection du Maire ;

Considérant ce qui suit :

Après avoir constaté que les règles du quorum sont respectées, le Doyen d'âge, prend la présidence de l'Assemblée délibérante.

Le plus jeune membre présent du Conseil municipal est désigné secrétaire de séance.

Le Président de l'Assemblée délibérante appelle le Conseil municipal à procéder aux opérations de vote pour l'élection du Maire dans le respect des dispositions susvisées.

Conformément aux articles L2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le conseil municipal élit le maire (…) parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un

conseil départemental. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire (…), ni en exercer même temporairement les fonctions ».

Aux termes de l'article L2122-5 du CGCT, « les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent êtres maires (…), ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation. La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa. Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa ».
Le Maire est élu au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue, c'est-à-dire plus de la moitié des suffrages exprimés.

Il est désigné un secrétaire de séance par le Conseil Municipal selon les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en la personne de Ewan FILOE.

Le Conseil municipal désigne les membres du bureau de vote pour les opérations de vote comme suit :
- le Secrétaire de séance : Ewan FILOE
- un conseiller municipal de la liste « Rodez pour la Vie en Partage » : Mme Pascale CHAPELLE
- un conseiller municipal de la liste « Tous Ruthénois » : Mme Laura RENIER
- un conseiller municipal de la liste « Rodez Citoyen » : Mme Sarah BONVALET-YOUNES
- le Président Doyen d'âge de l'Assemblée délibérante, Christian TEYSSEDRE

Le Doyen d'âge, Président de l'Assemblée délibérante procède à l'appel à candidature. Il est néanmoins rappelé que la déclaration de candidature n'est pas obligatoire et qu'un conseiller municipal qui ne s'est pas porté candidat à la fonction peut être élu Maire.

Stéphane MAZARS a fait acte de candidature.

Une fois la candidature enregistrée, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret. Les élus sont invités à déposer leurs enveloppes dans l'urne et à signer la liste d'émargement de cette élection.

Au terme des opérations de vote, le dépouillement fait apparaitre les résultats suivants :
a/ Nombre de membres présents : 35
b/ Nombre de membres excusés ayant donné procuration : 0
c/ Nombre de membres présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0
d/ Nombre de votants (a+b-c) : 35
e/ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 2
f/ Nombre de suffrages blancs (article L. 65 du code électoral) : 7
g / Nombre de suffrages exprimés (d-e-f) : 26
h/ Majorité absolue : 14

Les résultats du vote sont proclamés à l'issue du 1er tour de scrutin, et le nom du Maire nouvellement élu, Stéphane MAZARS, à la majorité absolue des suffrages exprimés.
Monsieur le Maire nouvellement élu prend la présidence de l'Assemblée.

<u>Monsieur le Maire</u> : Bonjour à tous. Les élus, les services et puis le public effectivement très nombreux ce soir à l'hôtel de ville de notre belle ville de Rodez. Alors je ne ferai pas le discours inaugural tout de suite. Nous allons d'abord procéder à l'élection des adjoints et puis nous clôturerons cette séance par ce discours inaugural qui ne sera pas trop long, je rassure tout le monde.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026
Procès-verbal

DELIBERATION N°2026-003 – ADJOINTS AU MAIRE - Fixation du nombre de postes

Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire ;

Considérant ce qui suit :

L'article L2122-2 du CGCT dispose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Le nombre de conseillers municipaux de la commune de Rodez étant fixé à 35, le nombre d'adjoints au Maire ne peut être supérieur à 10.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 35 voix pour, fixe le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10 (dix).

DELIBERATION N°2026-004 – ADJOINTS AU MAIRE - Election

Vu les articles L2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au mode de scrutin de l'élection des adjoints au Maire ;
Vu l'article D2122-2 du CGCT relatif au délai de recours contre l'élection des adjoints au Maire ;

Considérant ce qui suit :

Il est rappelé que l'Assemblée délibérante a préalablement fixé le nombre de postes d'adjoints au Maire qui ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Il est désormais procédé aux opérations de vote pour l'élection de ces adjoints au Maire.

Conformément aux articles L2122-4 et suivants du CGCT, le Conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

Aux termes de l'article L2122-5 du CGCT, « les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être (…) adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation. La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa. Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa ».

Conformément à l'article L2122-7-2 du CGCT, « les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Le Conseil municipal désigne les membres du bureau de vote pour les opérations de vote comme suit :
- le Secrétaire de séance : Ewan FILOE
- un conseiller municipal de la liste « Rodez pour la Vie en Partage » : Mme Pascale CHAPELLE
- un conseiller municipal de la liste « Tous Ruthénois » : Mme Laura RENIER
- un conseiller municipal de la liste « Rodez Citoyen » : Mme Sarah BONVALET-YOUNES
- le Maire, Président de l'Assemblée délibérante : Stéphane MAZARS

Le Maire, Stéphane MAZARS, Président de l'assemblée délibérante, procède à l'appel à candidature de listes.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026
Procès-verbal

Liste 1 présidée par Madame Elodie PEYROUTY

1	Elodie PEYROUTY
2	Pierre BESSIERE
3	Sarah VIDAL
4	Olivier NICOLAS
5	Karine SOUCHARD
6	Fabrice RAYNAL
7	Pascale CHAPELLE
8	Clovis DESTREBECQ
9	Carine GUY
10	Serge JULIEN

Une fois la liste de candidatures enregistrées, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.
Les élus sont invités à déposer leurs enveloppes dans l'urne et à signer la liste d'émargement de cette élection.
Au terme des opérations de vote, le dépouillement fait apparaitre les résultats suivants :
a/ Nombre de membres présents : 35
b/ Nombre de membres excusés ayant donné procuration : 0
c/ Nombre de membres présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0
d/ Nombre de votants (a+b-c) : 35
e/ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 1
f/ Nombre de suffrages blancs (article L. 65 du code électoral) : 8
g / Nombre de suffrages exprimés (d-e-f) : 26
h/ Majorité absolue : 14

Listes	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Liste n°1- Elodie PEYROUTY	26	VINGT SIX

La liste n°1 est élue à la majorité absolue.

Une fois le dépouillement terminé, à l'issue du 1er tour de scrutin, le Maire Président de l'Assemblée M. Stéphane MAZARS, proclame les résultats du vote et le nom des Adjoints nouvellement élus.

1ère Adjointe	PEYROUTY	ELODIE
2ème Adjoint	BESSIERE	PIERRE
3ème Adjointe	VIDAL	SARAH
4ème Adjoint	NICOLAS	OLIVIER
5ème Adjointe	SOUCHARD	KARINE
6ème Adjoint	RAYNAL	FABRICE
7ème Adjointe	CHAPELLE	PASCALE
8ème Adjoint	DESTREBECQ	CLOVIS
9ème Adjointe	GUY	CARINE
10ème Adjoint	JULIEN	SERGE

DELIBERATION N°2026-005 – CHARTE DE L'ELU LOCAL - Lecture et diffusion - Conditions d'exercice des mandats municipaux

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 portant création de la charte de l'élu local ;
Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local ;
Vu les articles L1111-13 et L1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) constituant la charte de l'élu local ;

Considérant ce qui suit :

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026
Procès-verbal

L'article L1111-12 du CGCT dispose que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. A ce titre, la charte de l'élu local, composée des articles L1111-13 et L1111-14 du CGCT, énonce les droits et des devoirs des élus locaux.

Monsieur Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la charte de l'élu local.

Article L1111-13 du CGCT (DEVOIRS):
« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

Article L1111-14 du CGCT (DROITS):
« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

En complément de cette charte de l'élu local, le maire remet une copie du chapitre III du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux et constitués des articles L2123-1 à L2123-35, R2123-1 à D2123-28.

Le Conseil municipal prend acte de la lecture et de la diffusion à chaque élu de la charte de l'élu local ci-dessus énoncée ainsi que des conditions d'exercice des mandats locaux.

Monsieur le Maire prononce son discours d'investiture :
Nous arrivons au discours inaugural qui clôturera ce conseil municipal et puis, ensuite, nous serons invités toutes et tous à aller faire la photo de groupe et puis nous aurons plaisir à échanger toutes et tous dans le hall et sur le parvis de l'hôtel de ville.
Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs des services de la mairie, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour mon élection à la fonction de Maire de notre ville de Rodez. J'en mesure à la fois l'honneur et la responsabilité. J'exercerai cette mission avec mes adjoints, que je félicite aussi sincèrement pour leur élection, et avec l'ensemble des conseillers qui ce soir entrent en fonction. Je salue républicainement Monsieur le Maire, ses adjoints et les conseillers municipaux sortants et les remercie pour leur action quotidienne que l'on sait exigeante au service de notre population. Ce mandat qui s'achève a été marqué, notamment, par la crise du Covid, et le soutien des élus locaux en proximité a été, on le sait, engageant et précieux. J'ai appris que je suis le septième maire de la ville depuis l'après-guerre. C'est dire si le mandat de mes prédécesseurs s'est inscrit dans le temps long. Les vôtres, Monsieur Christian TEYSSEDRE, ont duré 18 ans. Votre action restera donc dans l'histoire de notre ville comme celle de vos prédécesseurs auquel je rends hommage. Je souhaite remercier l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés aux urnes les 15 et 22 mars derniers. Ils ont été un peu plus de 60 % à participer à ce grand moment démocratique qu'est une élection. Un remerciement particulier pour ceux qui, dès le premier tour ont porté leur choix sur les listes « Rodez pour la vie » et « Rodez en partage ! » et qui au second tour ont confirmé cette volonté d'alternance avec la nouvelle liste « Rodez pour la vie, en partage ! ». Ces électeurs qui se prénomment Yann, Louise, Jean, Yassine, Emma ainsi que les 4 542 autres, ont été pour nous de formidables et efficaces soutiens, préférant la discrétion et l'ombre de l'isoloir aux déclarations publiques et à la lumière éphémère de la presse et des réseaux sociaux. Je remercie les listes « Tous Ruthenois » et « Rodez Citoyen » pour avoir fait vivre le pluralisme à l'occasion de cette campagne et je salue une nouvelle fois leurs représentants désormais élus. À compter de ce soir, notre nouveau conseil municipal prend ses fonctions et notre majorité va commencer à agir dans l'intérêt de nos concitoyens. Mais avant toute chose, et au-delà des affaires courantes, nous l'avons écrit et dit, nous procèderons à un état des lieux. Tout d'abord concernant le personnel communal qui, après 18 ans d'une gouvernance continue, doit pouvoir s'exprimer auprès de professionnels expérimentés et extérieurs notamment sur le sens de leur action et les conditions dans lesquelles ils exercent. Cette prise de distance est en notre sens nécessaire à toute éventuelle décision visant à la fois à améliorer la qualité de vie au travail et l'efficience du service rendu au public. Nous savons que le travail des agents publics, notamment ceux de la première ligne, en contact direct avec les usagers, est de plus en plus exigeant et exposé. A ce titre, permettez-moi d'avoir une pensée pour Pascal FILOE qui est dans la mémoire de notre ville et sans aucun doute celui qui incarne le mieux le sens de mon propos, et nous sommes fiers d'avoir aujourd'hui parmi nous dans cette enceinte Ewan son fils. Il nous appartient, à nous élus, par nos décisions, par nos comportements, de faire de nos agents de la ville des acteurs reconnus et incontestables de l'intérêt général. Ensuite, c'est un état des lieux patrimonial qui sera engagé pour apprécier au mieux les urgences à traiter avant de mettre en œuvre nos propres projets. Je pense, c'est pour exemple, à l'amphithéâtre, au gymnase Ginette Mazel à la MJC, aux écoles Ramadier et Gourgan, autant d'infrastructures qui devront être restaurées ou requalifiées dans les mois qui viennent. Enfin, il nous faudra appréhender dans les meilleurs délais les situations présentes et à venir des dossiers de l'ancien Carrefour Contact et de l'avenue du 8 mai, lesquels font l'objet de contentieux dont les conséquences financières à terme pour la ville pourraient obérer fortement sa capacité d'agir. J'ai une pensée toute particulière en direction des familles qui ont dû quitter subitement leur maison devenue inhabitable, je les recevrai dans les prochains jours. Et puis au-delà des grandes infrastructures il y a aussi le patrimoine du quotidien, qu'empruntent tous les jours nos concitoyens : la voirie, les trottoirs, les ruelles, les escaliers dont l'accessibilité devra être également améliorée car elle limite parfois la sécurité même d'aller et venir des habitants. Fidèle à nos engagements de campagne, nous allons prendre contact dès les prochains jours avec les parties prenantes, pour organiser dans les meilleurs délais et les meilleures conditions le retour du marché place de la Cité, l'éclairage du clocher de la Cathédrale et l'accès à certains sites comme celui de Vabre. Puis, nous nous engagerons avec volontarisme sur les sujets majeurs qui ont été débattus dans le cadre de cette campagne. Pour une ville plus sûre, avec des effectifs renforcés de la police municipale, la formation de nouvelles procédures, des équipements plus adaptés et un système de vidéoprotection plus efficient. Pour une ville durable, avec la végétalisation de l'espace public, des cours d'école, le développement du bio dans les cantines, la création d'une forêt urbaine aux Haras ou encore la promotion des mobilités douces. Pour une vie culturelle avec la création d'un festival de danse contemporaine, un partenariat renouvelé avec Estivada, une nouvelle ambition pour F'Estivada et le renouveau d'un service culture à la mairie. Pour une ville sportive, avec le passeport municipal, la planification de nouveaux équipements, le développement du sport santé et du sport pour tous dans les quartiers. Pour une ville solidaire, avec des équipements adaptés aux aînés, le développement d'habitats inclusifs, des dispositifs visant à sortir nos concitoyens les plus fragiles de l'isolement. Pour une ville qui fait ensemble, avec la mise en place d'un conseil local de la vie associative, un forum des associations annuel et ambitieux et un soutien renforcé aux associations de la ville. Et pour une ville inclusive, qui ne limite pas les droits d'accès et la capacité de faire aux porteurs d'handicaps visibles ou invisibles et qui

apporte un soutien à nos concitoyens les plus vulnérables. Et puis, comme a su le faire en son temps Marc CENSI, en projetant le développement de notre ville sur le temps long, nous poserons les premiers jalons des grands projets structurants que nous avons portés pendant cette campagne, aux Haras, à l'ancien camping et dans l'espace public avec notre ruban vert. Enfin, pour mener à bien nos politiques publiques, nous fixerons une trajectoire financière responsable avec un endettement maîtrisé, des charges de personnel adaptées, des outils de pilotage renforcés et aucun recours à une hausse des taux d'imposition parce que la confiance se construit aussi par la rigueur et par la transparence. Bien évidemment, je n'oublie pas les sujets qui nous préoccupent au quotidien et qui relèvent de la compétence de l'agglomération, tels que la santé, l'économie, la formation, les mobilités... autant de sujets pour lesquels notre ville de Rodez doit porter une voix forte et fédératrice à l'échelle de ses huit communes. Rodez est une ville qui a une place singulière dans notre département, puisqu'en tant que ville préfecture et chef-lieu, notre cité doit prendre sa place de leader dans le développement et l'avenir de l'Aveyron. Au-delà, Rodez doit retrouver toute sa place dans le concert des chefs-lieux d'Occitanie. Et au-delà, notre ville doit s'affirmer comme un point d'ancrage fort au cœur du triangle formé par Clermont-Ferrand, Toulouse et Montpellier. Une ville d'équilibre, de centralité et d'influence au service d'un territoire. Rodez et son agglomération doivent assumer l'ambition de devenir la métropole des grands espaces. Une ambition qui exigera de nous, élus de la majorité, le sens du dialogue, de l'ouverture et des responsabilités car notre ville ne peut plus avancer seule, ni prétendre avoir raison contre tous. Rodez doit pouvoir dialoguer et construire son avenir avec l'État, avec la Région, avec le Département. Il faut aujourd'hui et encore plus que jamais demain faire preuve d'agilité et ne surtout pas s'interdire de mener des politiques publiques collaboratives, innovantes voire expérimentales. La liste « Rodez pour la vie », en préparant son projet, a eu comme objectif de rendre notre ville plus attractive pour relever le défi démographique. La France, l'Aveyron et Rodez n'échappent pas au vieillissement de la population. C'est une réalité mais c'est aussi un défi pour nos politiques publiques. Un défi qui nous oblige à agir pour garder notre jeunesse, pour faire venir ou revenir les familles. C'est pourquoi nous en ferons une priorité de toutes nos politiques publiques. Dans les prochains jours, c'est aux écoles de la ville que je réserverai mes premières visites tant elles sont au centre du projet de la liste « Rodez pour la vie, en partage ! ». L'entretien et la rénovation du bâti, le soutien aux initiatives pédagogiques portées par les professeurs, l'accès aux équipements sportifs figurent en bonne place dans notre programme. C'est par la qualité de la prise en charge de nos enfants, dans ce lieu où la République forme, éduque, émancipe les futurs citoyens, que notre ville sera jugée attractive pour des jeunes familles. Je me permets d'ajouter que dans ma conception du débat public, l'école et son environnement doivent être un lieu de protection absolue, plaçant nos enfants hors de portée, de toute récupération ou pression. Car comme le disait Jean ZAY, « l'école doit rester cet asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas ». Je voudrais à cet instant avoir une pensée pour Odette ANTOINE, ancienne directrice d'école à Cardaillac qui a siégé il y a quelques années avec certains d'entre nous sur ces bancs, et qui, pour de nombreux Ruthénois, incarnait ce sens du service public et de l'engagement au service de l'intérêt général. Dans un moment où l'engagement public est décrié, il faut rappeler ce qu'il représente : un dépassement de soi au service du collectif. Je veux ici saluer l'ensemble des colistières et des colistiers qui n'ont pas été élus mais qui ont concouru et permis ce moment démocratique. Enfin, je veux souligner la convergence du programme qui a été porté par les listes de Sarah VIDAL et de moi-même pour renouveler les pratiques démocratiques dans notre ville. Plus d'implications citoyennes, plus de proximité, plus de transparence : ce sont les engagements que nous avons pris devant les Ruthénois et qu'il convient de faire vivre rapidement. Nous devons être fiers à Rodez d'avoir encore une expression démocratique apaisée dans le contexte national qui lui, au contraire, ne cesse de se dégrader. C'est une singularité puisqu'à l'occasion de ses élections municipales, aucune liste à l'expression extrême n'a pu se constituer. Comme le disait Pierre MENDES FRANCE, « La démocratie, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité : c'est un type de mœurs, de vertu, de scrupule, de sens civique, de respect de l'adversaire ; c'est un code moral ». Je vous invite chères collègues, je vous invite chers collègues à veiller, à conserver ce bien précieux que constitue un débat démocratique respectueux des personnes et des idées car l'on sait bien que la violence des mots précède la violence des faits, comme le rappelait Mona OUZOUF. Il serait bon de nous garder les uns envers les autres de propos disqualifiants, violents, jetant l'anathème, visant à dévaloriser plus l'individu qu'à combattre les idées, parce que ce n'est pas l'ADN de ce que nous sommes. Les Ruthénois et les Ruthénoises, de naissance comme de cœur, et qu'entre nous, sur la place de la Cité ou sur celle du Bourg, ou dans les quartiers de Bourran ou encore de Ramadier, la concorde et la bienveillance doivent primer. C'est cela l'esprit Ruthénois qu'il faut continuer à cultiver. Et si au début de mon propos je remerciais les quasi 60 % des électeurs qui se sont déplacés aux urnes, je n'oublie pas les presque 40 % qui ne se sont pas exprimés. A eux aussi je veux m'adresser, pour que chacun trouve sa place, pour que chacun se sente écouté et pour réenchanter notre vie démocratique. Ensemble, faisons de Rodez une ville qui rassemble, une ville qui protège, une ville qui avance, une ville pour la vie, en partage. Donc, ce premier conseil municipal se termine. Je remercie encore une fois le public d'être venu en nombre pour ce moment démocratique, important pour notre ville. Merci encore.

La séance est levée à 20h00

Secrétaire de séance

Ewan FILOE

Le Maire

Stéphane MAZARS